



GUIDE

Objectifs

Fonctionnement

Annexe

Guide de soutien à l'implantation d'un fonds d'intervention en environnement

Introduction

Dans le but de soutenir les interventions du Comité d'action et de concertation en environnement (CACE), et afin d'instaurer et d'administrer adéquatement la politique relative à l'environnement en leurs lieux, il devient impératif que les collèges puissent mettre en place un fonds d'intervention, aussi appelé « fonds Vert ». En plus de favoriser la stimulation des publics cibles et d'assurer le soutien de l'écodurabilité dans de telles institutions, un fonds d'intervention permettrait de rendre le service en environnement des collèges plus autonome. Conséquemment, le système deviendrait indépendant des aides financières provenant de l'extérieur, allégeant les frais normalement encourus par l'implantation de nouveaux services.

Attention : Ce guide se veut un plan de travail non exhaustif. Il peut être modifié selon les besoins de chaque institution.

1. Objectifs

Dans un premier temps, le fonds d'intervention aurait pour mission de créer un poste permanent en environnement au sein de l'institution collégiale. Il devient essentiel, pour la direction des différents collèges, de procéder à l'embauche d'une ressource interne dont les responsabilités sont liées à l'amélioration continue en gestion environnementale par le maintien à jour et le renouvellement des dossiers concernés. Entre autres, cette nouvelle ressource aurait pour mandat d'implanter les actions préalablement initiées et entérinées par le CACE, d'évaluer les résultats des performances, d'organiser les activités de sensibilisation et de formation nécessaires, d'envisager et de mener à terme de nouvelles actions et de nouveaux projets afin d'améliorer continuellement la performance de l'institution à ce niveau. Parmi d'autres responsabilités au sein de l'établissement, cette personne serait également désignée pour assurer un rôle de référence auprès des usagers du Collège et pour stimuler l'engagement environnemental du personnel et des étudiants.



Dans un deuxième temps, ce fonds Vert serait générateur de nouveaux emplois pour les étudiants. En effet, lorsqu'un collège intensifie ses actions en matière de développement durable, le service de l'entretien voit sa main-d'œuvre monopolisée par la rencontre d'objectifs supplémentaires. Cette situation a pour conséquence d'augmenter la charge de travail, d'où la possi-

bilité de procéder à l'embauche d'étudiants pour atténuer cette circonstance potentiellement conflictuelle. Ainsi, dans certaines occasions, il serait possible de faire appel à des étudiants afin d'aider les usagers de la cafétéria, par exemple, à trier adéquatement leurs matières pendant l'heure du dîner. Ces mêmes étudiants deviendraient des ressources importantes dans la mesure où ils pourraient également assurer la gestion de matières, telles que les matières putrescibles, qui n'étaient pas collectées auparavant et qui demandent maintenant une plus grande disponibilité de main-d'œuvre.

Dans un troisième temps, il serait possible de puiser dans le fonds d'intervention pour l'achat d'équipements destinés à améliorer la qualité de l'environnement dans les collèges. Par exemple, dans le cas où l'institution désirerait se doter de vaisselles durables, ainsi que d'équipements permettant d'en assurer l'entretien, le fonds d'intervention pourrait être sollicité.

En dernier lieu, le fonds Vert pourrait éventuellement permettre la création de bourses visant à récompenser et soutenir l'initiative d'étudiants qui se seront démarqués par la proposition ou la mise en place de projets en lien avec la préservation de l'environnement.

2. Fonctionnement

Le fonds d'intervention puiserait ses sources de quatre manières distinctes :

- par le biais d'économies réalisées grâce à la réduction de la consommation;
- par l'imposition d'une taxe à la consommation;
- par des contributions individuelles;
- par la création de mini-entreprises.

2.1 Réduction de la consommation

Des économies financières sont facilement réalisables lorsque des mesures de réduction de la consommation, par exemple d'énergie, sont mises de l'avant. Les économies réalisées pourraient ainsi être redistribuées vers le service de l'environnement et servir à alimenter monétairement le fonds d'intervention. À cet effet, il serait ultérieurement possible, et surtout moins incommode, de financer des mesures environnementales qui ne génèrent aucun revenu.

2.2 Taxes à la consommation

À l'intérieur d'une microsociété comme un collège, chaque usager du milieu génère une quantité de matières résiduelles équivalente à sa propre consommation de ressources. Selon les habitudes de vie de chacun, certains consomment dans l'abus alors que d'autres sollicitent très peu de ressources. Cependant, comme il est du devoir de chaque individu d'assumer les choix qu'il pose envers son environnement, la responsabilité incombe également à chaque institution d'enseignement de préparer la génération de demain à l'adoption de comportements en respect avec l'environnement et à l'adoption d'une possible législation en lien avec la Politique environnementale du Québec.

Dans cette optique, chaque individu qui consommerait de manière excessive les ressources mises à sa disposition (gobelet de café, grande quantité de papier, styromousse alimentaire, bouteille d'eau) et dont l'usage pourrait être limité par une simple réduction de consommation ou par l'utilisation d'équipements et de matériels réutilisables, devrait assumer les frais d'une taxe à la consommation au moment de l'achat, montant qui servirait entre autres à alimenter le fonds d'intervention.

Cependant, avant d'implanter une taxe quelconque, il serait important que les collèges s'assurent que tous les éléments nécessaires à la consommation responsable soient mis à la disposition de leur communauté interne et externe. En d'autres termes, si un collège décide d'imposer une taxe à la consommation sur des gobelets jetables, il faut d'abord que l'institution ait rendu disponibles et accessibles en ses lieux des contenants réutilisables.

2.2.1 Son implantation

Voici une liste d'éléments à considérer afin d'implanter avec succès une taxe à la consommation :

- Prévoir une rencontre avec les intervenants concernés par ce changement, comme les responsables de la cafétéria, pour déterminer les modalités entourant l'application de cette taxe;
- Désigner une personne qui sera responsable d'administrer le budget issu de cette taxe;
- Élaborer un échéancier de production afin de rencontrer les objectifs préétablis;
- Exposer et faire valider le projet auprès du conseil d'administration;
- Aviser la communauté visée par ce changement en mettant sur pied une campagne de communication et de sensibilisation.
- S'assurer de fournir l'information nécessaire à l'adoption de nouveaux comportements et/ou d'une prise de conscience du fonctionnement des services;
- Créer une grille d'évaluation qui permettra à l'institution collégiale de connaître l'impact de la taxe sur les habitudes de consommation des étudiants, la rentabilité de cette taxe et l'efficacité des mesures mises en place sur la qualité environnementale.

Conseil : Il est fort probable que les ustensiles et couverts réutilisables qui seront alors mis à la disposition des usagers disparaîtront tranquillement au cours de la session. La situation n'est pas nouvelle et plusieurs services de cafétéria se font régulièrement dépouiller de leurs vaisselles et de certains équipements à leur insu, l'espace plutôt vaste qu'ils occupent ne permettant pas une surveillance totale des lieux et comportements. Il serait donc raisonnable de prévoir un plan d'action pour limiter ces pertes financières et matérielles.

2.3 Autre type de « taxe »

Le principe de l'utilisateur-payeur peut également être appliqué aux différents services concernés par l'écodurabilité, à l'intérieur des institutions. Par exemple, si le personnel d'un service n'est pas en mesure d'assurer la gestion responsable des matières résiduelles produites par ledit service, ce dernier doit assumer le coût que représente une telle gestion et l'institution peut donc pallier au manque en terme de main-d'œuvre ou d'expertise. Prenons comme exemple le service de cafétéria, où la production de matières résiduelles atteint son apogée (emballages de carton, chaudières de plastique, boîtes de conserve, résidus organiques à composter, etc.). Il peut arriver que le personnel du service de la cafétéria ne possède pas les qualifications nécessaires ou ne soit pas apte à assurer la gestion de ces rebuts. Devant une telle situation, le collège peut alors offrir ses services de gestion des matières résiduelles, opérés par des employés-étudiants, et dont les coûts seront préalablement évalués, puis facturés à la direction de la cafétéria.

Par contre, chaque institution doit s'assurer que les services sont conçus et distribués en conformité avec les mesures écodurables, sans quoi l'institution peut intervenir pour soutenir les activités nécessitant une assistance supplémentaire. À titre de référence, lorsque le service de cafétéria n'arrive pas à respecter le devis technique préalablement imposé par le collège, et lui obligeant la gestion de ses matières résiduelles en respect avec l'environnement, celui-ci peut alors faire appel au service de gestion disponible à cet effet au collège. Le devis technique obligeant la cafétéria à gérer son milieu en respect avec les normes environnementales, celle-ci n'aura de choix que d'honorer son adhésion et d'agir en conséquence, avec l'aide des services externes si besoin est.



2.4 Cotisations individuelles

Les étudiants et les professeurs pourraient contribuer volontairement au fonds d'intervention.

En début de session, il serait souhaitable qu'une contribution volontaire, destinée au fonds d'intervention en environnement, puisse apparaître dans la liste des frais distribuée aux étudiants. L'individu qui, par exemple, ne voudrait pas contribuer à cette cause pourrait se désister en cochant la case appropriée sur le relevé en question.

Pour ce qui est des employés désireux de participer financièrement à la cause, une feuille d'adhésion pourrait alors être disponible sous forme électronique. Cette inscription serait alors en vigueur jusqu'au départ de l'individu, donc renouvelable automatiquement à chaque année scolaire, et le versement de la cotisation pourrait alors s'effectuer des deux manières :

- Le syndicat ou l'association auquel appartient l'employé pourrait être responsable de recueillir les adhésions et de faire parvenir un chèque au service des finances au montant total de la contribution des membres, et destiné au service de l'environnement.

- La contribution pourrait être directement prélevée à la source, sur la paie des employés.

En tout temps, un individu estimant que la gestion environnementales présentent des lacunes importantes pourrait retirer son adhésion au fonds. Cependant, ce retrait devrait être justifié par écrit auprès du responsable de l'environnement.

2.5 Création d'une mini-entreprise

Nombreuses sont les institutions collégiales qui ont intégré, à même leur structure, des mini-entreprises. Plusieurs collèges ont d'ailleurs mis en place, à l'intérieur de leurs murs, de véritables lieux de commerce équitable, ainsi que des friperies. Chaque étudiant engagé pour occuper un poste dans un tel commerce reçoit une formation en gestion environnementale directement sur le terrain; ce qui devient fort intéressant. Il faut cependant prendre en considération que ces mini-entreprises deviennent rarement rentables puisqu'elles n'ont pour clientèle principale que les usagers du collège. Dans ce cas, il faut comprendre que le commerce s'autosuffit, mais n'engage que très rarement des revenus additionnels.

Dans quelques cas, la mini-entreprise devient viable financièrement et un pourcentage des revenus récoltés peut alors servir à renflouer les coffres du fonds, tout en répondant aux besoins en termes de ressources et de salaires pour la main-d'œuvre, en plus de contribuer à l'implantation d'une mission de formation en environnement dans le Collège. Il faudra par ailleurs demeurer prudent pour ne pas dédoubler certaines responsabilités ou activités qui feraient entrer le service en question en compétition avec d'autres secteurs d'activités liés à la notion de développement durable.

Conclusion

Il serait faux de croire que la mise en place d'un fonds d'intervention nécessite l'implantation immédiate de l'ensemble des éléments et services mentionnés dans ce guide. Il est d'ailleurs fortement recommandé de procéder étape par étape, en débutant par la disponibilité d'une source de financement et le potentiel de rendement de celle-ci. Comme plusieurs autres institutions ont élaboré les marges d'un type de fond similaire, il pourrait également être intéressant de communiquer avec celles-ci afin d'obtenir davantage d'information et des conseils concrets. Il ne faut cependant pas oublier que chaque institution est unique et doit adapter le système de fonctionnement du fonds d'intervention en conformité avec ses normes et ses besoins afin d'en assurer le succès.

Annexe 1: Exemple d'échéancier

Événement	Début	Fin
Rencontre avec le conseil d'administration pour présenter le projet et pour son approbation	Juillet	
Rencontre avec le registrariat et le service des finances pour régler les modalités pour les cotisations volontaires pour les étudiants	Mi-juillet	
Le relevé des frais afférents du collège parvient aux étudiants. Une cotisation supplémentaire, au montant de 1 \$ pour un fonds d'intervention, figure au relevé. Une lettre explicative accompagne le relevé pour justifier la cotisation rajoutée en vue de la création du fonds Vert	Août	
Élaboration d'un formulaire d'adhésion qui sera rendu disponible en ligne sur le portail du collège (formulaire en version électronique visant le personnel du Collège)	Septembre	
Un courrier électronique, fournissant les détails sur le fonds d'intervention, parvient à tous les employés du collège, et sollicite du même coup leur adhésion au fonds Vert.	Octobre	
Rencontre avec la cafétéria, le Café Chez Rose et le service informatique pour déterminer les modalités entourant la mise en place du projet de « taxe à la consommation »	Octobre	
Achat de verres et bols réutilisables pour la cafétéria pour compléter le « trousseau » de couverts réutilisables de celle-ci. Achat de tasses et de gourdes réutilisables – si manquantes – pour revente.	Novembre	
Campagne de sensibilisation: - À l'aide du Communix, du portail et autres outils de communications, les usagers du Collège sont avisés des nouvelles mesures en place. - Tenue de kiosques de vente de contenants réutilisables. - Des hommes-sandwichs sont présents à la cafétéria pour informer les usagers sur les nouvelles mesures en place et pour répondre aux plaintes et questions.	26 janvier	30 janvier
Introduction de la taxe sur les produits jetables au Café Chez Rose ainsi qu'à la cafétéria (prévoir à cet effet l'ajout d'une touche spéciale sur la caisse enregistreuse des commerces)	2 février	
Une fois par semaine, le trésorier du comité Écho-vert récolte les recettes, les dépose dans un compte prévu à cet effet et comptabilise les recettes dans un document de suivi.	9 février	1 ^{er} juin
Une fois par semaine, un groupe inspecte la plupart des locaux du collège pour récupérer les couverts réutilisables qui n'ont pas été rapportés à la cafétéria.	9 février	25 mai
À la mi-session, les étudiants s'approchant de la limite permise d'impressions avant taxation sont avertis par courrier électronique. Une liste de ces étudiants est également disponible sur le babillard du Communix.	16 mars	20 mars
À la mi-session, le nombre de couverts réutilisables perdus est relevé. Une campagne de communication est alors générée en conséquence afin d'inciter les étudiants à rapporter les couverts qu'ils auraient en leur possession et les sensibiliser à la cause ainsi qu'aux frais encourus subséquentement.	16 mars	20 mars
À la fin de l'année, les étudiants qui ont dépassé le nombre d'impressions permis sont avertis par courrier électronique. La taxe leur sera perçue lors de la facturation de la prochaine session. Les finissants devront passer aux « comptes à payer » pour acquitter leur dette.	18 mai	22 mai
La cafétéria informe le collège du nombre de couverts disparus au cours de l'année. Le fonds Vert permet le rachat des éléments manquants.	18 mai	22 mai
Production du bilan annuel dans lequel on interroge l'impact de la taxe sur les habitudes de consommation des étudiants et la rentabilité de celle-ci. Cette évaluation permet de reconduire ou non le projet, et d'y apporter les modifications nécessaires le cas échéant.	Juin	



**Collège de
Valleyfield**

L'HISTOIRE • L'EXPÉRIENCE • LE SUCCÈS